

Département LOIRET
Canton CHALETTE SUR LOING
Commune AMILLY

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

Arrêté modificatif de l'arrêté POLI 13/2021 (articles 1 et 2)

Objet : Instauration d'un sens unique rue Raymond Lecerf et accès au nouveau parking de ladite rue

Le Maire de la ville d'Amilly,

Vu le Code de la Route,

Vu le Livre 1, 4^{ème} et 5^{ème} parties de la Signalisation Routière,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2213-1 et L 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant que pour améliorer la sécurité et permettre l'accès au nouveau parking, il est nécessaire d'instaurer la circulation à sens unique rue Raymond Lecerf, et réglementer l'utilisation du nouveau parking de ladite rue,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation de tous véhicules rue Raymond Lecerf se fera en sens unique à partir de **10 mètres** de son début

ARTICLE 2 :

Un panneau de type B1 sera installé rue Raymond Lecerf à **10 mètres** de son début au droit du n°514,

Un panneau d'information de type C12 sera installé au droit du n° 137 rue Raymond Lecerf

ARTICLE 3 :

Le remplacement du panneau de type B1 sera assurée par les services techniques de la ville d'Amilly.

ARTICLE 4 :

Un panneau STOP de type AB4 et un panneau d'interdiction de tourner à gauche type B2 a seront implantés à la sortie du parking

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place de ces panneaux.

.../...

ARRETE DU MAIRE

ARTICLE 6 :

Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville d'Amilly.

ARTICLE 8 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Agglomération Montargoise,
- Secrétariat du Commissariat de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale d'AMILLY,
- Monsieur le Président du SMIRTOM,
- Monsieur le Directeur de AMELYS,
- Les Services Techniques de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Communication de la Ville d'AMILLY.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne,

Fait à AMILLY
Le 28 février 2023
Le Maire,

Gérard DUPATY

Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Monsieur Christian CARON-PERROUD,
8^{ème} Adjoint à la Sécurité, Prévention

